

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION Nº 1 du 6 Décembre 2023 (Approbation du PV du

CS du 16/03/2023)

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la CONVOCATION Le 22 novembre 2023

ETAIENT PRESENTS:

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Conseillère Départementale, Canton de ➤ Madame Florence GALZIN, Châteauneuf sur Loire, 2ème Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1er Vice-Président du SMAEDAOL,
- > Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

PRÉFECTURE DU LOIRET

1 1 DEC. 2023

COURRIER 5

SSISTAIENT:

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- > Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL.
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

NOMBRE de **DELEGUES** en EXERCICE

ABSENTS EXCUSES:

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- > Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc.
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- > Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitain,
- > Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- > Madame Parie-Philippe LUBET, Conseillère Métropolitain,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,

- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3ème Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest,
- > Monsieur Michel KERMARREC, Référent territorial DSAC Ouest,

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



NOMBRE de **VOTANTS**

NOMBRE de

PRESENTS

5

5

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE:

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 16 mars 2023 sans observation.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,







Comité Syndical du 16 Mars 2023

Procès-verbal

Le Comité Syndical du SMAEDAOL s'est réuni le 16 mars 2023 à 14 H 30 à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

ETAIENT PRESENTS:

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- > Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

ASSISTAIENT:

- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller départemental, Canton de la Ferté-Saint-Aubin
- > Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,
- > Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- > Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

ABSENTS EXCUSES:

- > Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- ➤ Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,

Monsieur le Président GAURAT ouvre la séance par le premier point soumis à l'ordre du jour:

1) Rapport n°1: Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 février 2023 Monsieur le Président soumet aux membres du Comité syndical le procès-verbal de la séance du 8 février 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

2) Rapport n°2: Compte de gestion 2022

(arrivée de Messieurs CHILOFF et MARTIN à 14h40, au début de la présentation du rapport n°2).

Monsieur le Président soumet le rapport au vote du Comité Syndical.

Le rapport est adopté à l'unanimité sans observation.



Les Quatre Vents - 45550 SAINT DENIS de L'HOTEL - tel. 02 38 46 33 32 - Fax 02 38 46 33 31 Siret : 254 502 198 00016 - APE : 84.13Z - TVA Intracommunautaire : FR 12 254502198





3) Rapport no 3: Compte administratif 2022

Monsieur GAURAT présente les résultats du compte administratif 2022 et commente les évolutions constatées.

Au moment du vote Monsieur GAURAT se retire et Madame GALZIN soumet le rapport au vote de l'Assemblée. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du Syndicat Mixte établi selon la balance générale ci-dessous :

LIBELLE		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Résultats antérieurs		455 118,55 €	41 288,78 €
Opérations de l'exercice	Dépenses	1 075 149,46 €	2 119 041,30 €
	Recettes	1 048 702,85 €	2 413 561,95 €
Résultats de l'exercice		- 26 446,61 €	294 520,65 €
Résultats globaux		428 671.94 €	335 809,43 €
Restes à réaliser en dépenses		327 532,01 €	
Résultats corrigés des restes à réaliser		101 139,93 €	335 809,43 €

4) Rapport n° 4 : Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2022

Conformément à l'exposé du rapport, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 335 809,43 € en report à nouveau au compte 002 du BP 2023. Le résultat d'investissement soit 428 671,94 € sera inscrit au compte 001 du BP 2023. L'Assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

5) Rapport n° 5: Participation des membres au budget 2023

Monsieur le Président donne lecture des différentes participations qui seront demandées aux membres en 2023 sans changement par rapport à l'année dernière.

Orleans-Métropole	18 000 € 3 100 € 3 100 € 2 300 € 2 300 € 1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat	

Département du Loiret 730 000 €

Le rapport est adopté à l'unanimité.







6) Rapport n° 6: Compte rendu de la délégation du Président en matière de marchés. accords-cadres et avenants

Le tableau de synthèse présenté ne donne pas lieu à commentaires particuliers.

Il est donné acte au Président de cette communication.

7) Rapport nº 7: Propositions d'investissements 2023

Monsieur GAURAT présente les différentes propositions d'investissements pour 2023 dont le montant global s'élève à 783 966 €.

Monsieur MARTIN demande quelques renseignements complementaires sur la balayeuse à cabine, Monsieur VASSAL explique que ce besoin est notamment dû à la mise en place de zéro phyto, qui nécessite une nouvelle organisation. Monsieur MILLIAT précise qu'il faut une aspiration en même temps que le balayage. Monsieur VASSAL rappelle que les enrobés sont vieillissants, et qu'à certains endroits il y a des décrochements, qui nécessitent une aspiration pour ne pas causer de problèmes aux avions à hélices.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8) Rapport n° 8: Projet de Budget Primitif 2023

Monsieur le Président présente le projet de BP 2023 dont le montant s'élève à 3 758 019 € et donne lecture du rapport.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

9) Rapport nº 9: Remise gracieuse des redevances d'atterrissage et parking, Cafécroissants organisé par l'ACOL.

Le 30 avril 2023, l'Aéroclub organise, un café-croissants, sur l'Aéroport Orléans Loire-Valley et sollicite une remise des redevances d'atterrissage et parking pour tous les avions qui participeront au café croissant de l'Aéroclub le 30 avril 2023.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10) Rapport n°10 : Mise en place de la mission de déontologie

L'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (dite 3DS) a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L 1111-1 du CGCT).

Il appartient au Comité Syndical de désigner le référent déontologue pour la durée de la mandature.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical, décide de désigner Monsieur Eric DOLIGE (Sénateur de 2001 à 2017, Député du Loiret de 1988 à 2001, Président du Conseil Général du Loiret de 1994 à 2015, Maire de Meung sur Loire de 1983 à 2011, Président de l'Association des Maires du Loiret de 1995 à 2001) et Daniel MERIAU (Conseiller Général de 1998 à 2011, Maire de Fay-aux-Loges de 1995 à 2001) en tant que référents déontologues du SMAEDAOL à compter du 1er juin 2023.

11) Questions diverses

Le président demande s'il y a des questions.

Monsieur MILLIAT demande quelques informations complémentaires concernant le différend qui oppose l'Association ASCAAO au SMAEDAOL.

Le Président souhaitait justement aborder ce sujet aujourd'hui.





Le Président explique que nous n'avons pas la même interprétation quant aux garanties nécessaires au niveau des assurances. Le SMAEDAOL a fait appel à un conseil juridique ainsi que l'ASCAAO. Le Président souhaite traiter les Associations sur le site de la même manière, et que certaines demandes effectuées auprès de l'ASCAAO sont restées incomplètes ... Le Bureau de l'ASCAAO vient de changer, la situation était complexe avec l'ancien Président, mais nous laissons le temps au nouveau Président de prendre connaissance du dossier avant d'organiser un rendez-vous pour connaître la position du nouveau bureau de l'ASCAAO. Le SMAEDAOL a bon espoir de trouver une issue rapide sur le différend avec l'ASCAAO. Le dialogue direct entre l'assureur de l'ASCAAO et l'avocat est établi.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 15h30.

Le Président du Syndicat Mixte





